Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION DE FEUX DE PLEIN AIR OU ECOBUAGE
PERIODE DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE

Partie réservée au demandeur

1- Le demandeur (propriétaire ou ayant droit)
NOM / Prénom : ……
Propriétaire ☐ Ayant droit ☐
Adresse du domicile :
……
……..

2- Terrains concernés par le brûlage * :

Commune	Lieu-dit	section	N° parcelle	Superficie (ha)

Distance des bois les plus proches (mesurée en ligne droite) : ……..m

** fournir un plan de situation au 1/25000 et 1 plan cadastral localisant le ou les foyers (format A4)*

3-Période prévue pour le brûlage : du -----/-----/----- au -----/-----/-----

4- Propriétaire des terrains concernés par le brûlage (1)
NOM / Prénom : ……
Adresse (s) du domicile :
……
……
(1) *Si plusieurs propriétaires sont concernés, mentionner les informations pour tous les propriétaires.*

5- Motifs de la demande : ……
……

Fait, le à : Signature du demandeur :

A déposer en Mairie de la commune concernée par les brûlages
au moins 15 jours à l'avance

Partie réservée à l'administration

Avis du Maire (2) : FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE ☐

Date : signature

⇩

Avis de la DDT ou de l'ONF (3) selon le cas :

FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE ☐

Date : signature

⇩

Avis du SDIS (3) : FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE ☐

Date : signature

(2) *Avis du Maire transmis en 1 exemplaire :*
- à la DDT du Puy-de-Dôme (Service Eau Environnement et Forêt Site de Marmilhat – BP 43 – 63370 Lempdes)

(3) *Retour de l'avis à la DDT, avec observations complémentaires en annexe (si nécessaire)*

Après retour des consultations des services de l'ONF (si besoin est) et du SDIS, le Préfet prend un arrêté Préfectoral autorisant ou refusant le brûlage qui doit être notifié au demandeur. Cette autorisation fixe, le cas échéant, les conditions particulières à respecter.